



Programme des Nations Unies
pour l'environnement

Distr. LIMITEE

UNEP(DEPI)/CAR IG.45/2
9 juillet 2021

Original : ANGLAIS

Dix-neuvième réunion intergouvernementale sur le plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et seizième réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes

Virtuel, du 28 au 30 juillet 2021

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

1. La dix-neuvième réunion intergouvernementale (IGM) sur le plan d'action pour le Programme pour l'environnement des Caraïbes (PEC) et la seizième réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes se tiennent virtuellement du 28 au 30 juillet 2021.
2. Cette réunion propose d'examiner les réalisations du Programme pour l'environnement des Caraïbes au cours de la période 2019-2020 et d'examiner et d'approuver le projet de plan de travail et de budget du Secrétariat de la Convention de Cartagena pour l'exercice biennal 2021-2022.
3. Le Secrétariat, au nom des gouvernements du PEC et des Parties contractantes à la Convention de Cartagena, a convoqué la réunion pour :
 - **Évaluer** les projets et activités mis en œuvre dans le cadre du Programme pour l'environnement des Caraïbes au cours de la période 2019-2020 ;
 - **Examiner** les progrès accomplis dans la mise en œuvre des décisions de la dix-huitième réunion intergouvernementale sur le plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et de la quinzième réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes tenue à Roatán, Honduras, du 5 au 6 juin 2019 ;
 - **Examiner** et **adopter** les décisions de la onzième réunion des Parties contractantes (COP) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes, tenue virtuellement le 27 juillet 2021 ;

Pour des raisons de santé et de sécurité publiques liées à la pandémie à COVID-19, cette réunion se tient en téléconférence. Les délégués sont priés d'accéder à tous les documents de réunion par voie électronique et pour téléchargement le cas échéant.

- **Examiner** et **adopter** les décisions de la cinquième réunion des Parties contractantes (COP) au Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres (LBS) dans la région des Caraïbes, tenue virtuellement le 26 juillet 2021 ;
 - **Examiner** et **approuver** le projet de plan de travail et de budget du Secrétariat de la Convention de Cartagena pour l'exercice biennal 2021-2022, y compris les activités des Centres d'activité régionaux ; et
 - **Décider** de la composition du Comité de suivi et du Bureau des Parties contractantes pour l'exercice biennal 2021-2022.
4. Les points focaux nationaux ou leurs représentants désignés de tous les États et territoires participant au Programme pour l'environnement des Caraïbes et à la Commission de l'Union européenne sont invités à assister à la réunion. D'autres États qui ont manifesté leur intérêt pour la protection de l'environnement marin dans la région des Caraïbes, les organisations régionales et internationales des Nations Unies et non-ONU, les ONG, les donateurs et les représentants du secteur privé participant ou intéressés par le Programme pour l'environnement des Caraïbes sont également invités à assister à la Réunion en tant qu'observateurs. Des experts régionaux et internationaux peuvent également être invités à faire des présentations spéciales à la réunion.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA RÉUNION

5. La réunion sera ouverte le mercredi 28 juillet 2021 à 7h30 (GMT -5) par des moyens virtuels. Les déclarations d'ouverture seront prononcées par l'Honorable Pearnel Charles Jnr., Ministère du logement, de la rénovation urbaine, de l'environnement et du changement climatique de la Jamaïque en tant qu'hôte du Secrétariat de la Convention de Cartagena, Son Excellence Liliam Lizeth Rivera Hipp, Ministère de l'énergie, des ressources naturelles et de l'environnement et Mining of Honduras en tant que président sortant, l'honorable Kirk DM Humphrey, ministère des Affaires maritimes et de l'Économie bleue de la Barbade, en tant qu'hôte de la réunion, ainsi que Mme Joyce Msuya, Directrice exécutive adjointe du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ORGANISATION DE LA REUNION

2.1 Règlement intérieur

6. Le règlement intérieur des réunions de la Convention pour la protection et le développement du milieu marin de la région des Caraïbes (Convention de Cartagena) (PNUE, 2010) s'appliquera à la conduite de la réunion.

2.2 Élection des officiers

7. La Réunion élit parmi ses participants les membres suivants : le Président, trois Vice-Présidents et un Rapporteur. Ces agents formeront le Bureau des Parties contractantes jusqu'à la convocation de la vingtième réunion intergouvernementale sur le plan d'action et de la dix-septième réunion des parties contractantes à la Convention de Cartagena. Le président du bureau assure également la présidence de la commission de suivi.

Action : La Réunion est invitée à approuver, par acclamation, les membres du Bureau.

2.3 Organisation du travail

8. L'anglais, le français et l'espagnol seront les langues de travail de la réunion. L'interprétation simultanée dans ces langues sera assurée par le Secrétariat pour les séances plénières. Les documents de travail de la réunion seront disponibles dans toutes les langues de travail. La Réunion adoptera également ses horaires de travail et toutes autres dispositions de nature procédurale ou organisationnelle jugées nécessaires. La liste provisoire des documents de la réunion est présentée dans UNEP(DEPI)/CAR IG.45/INF.1.

Action : La réunion est invitée à adopter les heures de travail et d'autres questions de procédure et d'organisation.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

9. La réunion prendra en considération l'ordre du jour provisoire qui a été distribué par le Secrétariat en tant que document UNEP(DEPI)/CAR IG.45/1 et introduira les changements qu'elle jugera appropriés.

Actions : La réunion est invitée à : (a) noter tout amendement proposé à l'ordre du jour par les délégués (le cas échéant) ; et (b) adopter l'ordre du jour tel que présenté ou tel qu'amendé.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU PRESIDENT DU COMITE DE SUIVI ET DU PRESIDENT DU BUREAU DES PARTIES CONTRACTANTES.

10. Le Président sortant du Comité de suivi et le Président du Bureau des Parties contractantes, qui est une seule et même personne, du Gouvernement du Honduras présenteront leur rapport pour la période 2019-2020 tel que contenu dans le document UNEP(DEPI)/CAR IG .45/INF.5.

Action : La réunion est invitée à examiner et à faire des commentaires sur le rapport du président si cela est jugé nécessaire.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU DIRECTEUR EXÉCUTIF DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT SUR LA MISE EN OEUVRE DU PLAN DE TRAVAIL ET DU PROGRAMME ET BUDGET (2019-2020)

11. Le Secrétariat invitera le gouvernement de la Colombie, en tant que dépositaire de la Convention de Cartagena, à fournir à la réunion un rapport sur toutes les ratifications et/ou adhésions intervenues au cours de la période 2019-2020.
12. Le Secrétariat présentera le rapport du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur la mise en œuvre du plan de travail et du budget pour 2019-2020, tel qu'il figure dans le document UNEP(DEPI)/CAR IG.45/INF.4. L'accent sera mis sur la réponse aux décisions de la dix-huitième réunion intergouvernementale et de la quinzième réunion des parties contractantes (du 5 au 6 juin 2019, Roatán, Honduras). Cette présentation comprendra les points saillants du Secrétariat sur le travail effectué par les sous-programmes techniques du PEC (c.-à-d. Pollution – AMEP et Biodiversité marine – SPAW) avec une présentation plus détaillée sur le sous-programme de communication – CETA) et l'ensemble dépenses budgétaires et statut du personnel.
13. Un représentant du Centre d'activités régionales/Centre régional d'information et de formation sur les situations d'urgence en cas de pollution marine REMPEITC-Caribe CAR sera invité à faire une présentation sur les travaux effectués dans le cadre du Protocole sur les déversements d'hydrocarbures,

et en collaboration avec l'Organisation maritime internationale (OMI).

14. Le Secrétariat présentera le résumé des rapports nationaux de la Convention de Cartagena des Parties contractantes et la révision du modèle pour la préparation de rapports sur la Convention et ses protocoles. Des questions supplémentaires recommandées par le STAC LBS seront présentées pour inclusion et examen par la COP.

Action : La réunion est invitée à formuler des commentaires sur le rapport du directeur exécutif, le cas échéant, et à fournir des commentaires spécifiques sur la mise en œuvre du plan de travail et du budget pour 2019-2020 et à demander des éclaircissements sur tout aspect du rapport si nécessaire. Un accord sera également recherché concernant le modèle de rapport révisé et la manière de garantir que toutes les parties fournissent des rapports nationaux sur leur mise en œuvre de la Convention au cours de chaque exercice biennal.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : IMPLICATIONS POUR LE PLAN DE TRAVAIL ET LE BUDGET POUR LE BIENNIUM 2021-2022

15. Le Secrétariat présentera le document UNEP(DEPI)/CAR IG.45/INF.3, intitulé « Examen stratégique et fonctionnel du Secrétariat de la Convention de Cartagena » pour l'exercice biennal 2021-2022.
16. Le Secrétariat présentera le document UNEP(DEPI)/CAR WG.41/INF.22 Rev.1, intitulé « Ebauche du Stratégie régionale pour la Protection et la Mise en valeur du Milieu marin de la grande région Caraïbes – Mise en œuvre de la Convention de Carthagène et Appui à l'Agenda 2030 pour le développement durable. 2021-2030 ».
17. Le Secrétariat présentera le document UNEP(DEPI)/CAR IG.45/INF.6, intitulé « l'économie bleue durable – une solution cruciale pour un futur durable dans les Caraïbes » pour l'exercice biennal 2021-2022.
18. Le Secrétariat présentera le document UNEP(DEPI)/CAR IG.40/INF.4, intitulé « Document CLME+ sur le mécanisme de coordination ((État d'avancement de la mise en place d'un mécanisme permanent de coordination et de financement visant à améliorer la gouvernance des océans dans la région des Caraïbes) (mise à jour le 13 mai 2019) ».

Action : La réunion est invitée à faire des observations supplémentaires sur les implications des conclusions et recommandations de ces rapports pour la mise en œuvre du plan de travail pour 2021-2022 et à demander des éclaircissements sur tout aspect des rapports si nécessaire.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE PLAN DE TRAVAIL ET DE BUDGET POUR LE PROGRAMME POUR L'ENVIRONNEMENT DES CARABES POUR LE BIENNIUM 2021-2022

19. Le Secrétariat présentera le document UNEP(DEPI)/CAR IG.45/3, intitulé « Projet de plan de travail et de budget du Programme pour l'environnement des Caraïbes pour l'exercice biennal 2021-2022 ».

Action : La réunion est invitée à : (a) faire des commentaires supplémentaires sur le projet de plan de travail et de budget 2021-2022 ; et (b) approuver le plan de travail et le budget tels que présentés ou amendés par la réunion.

Action : La réunion est invitée à convenir de toute action et/ou décision ultérieure relative aux documents d'information présentés.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : ELECTION DES MEMBRES DU COMITE DE SUIVI DU PLAN D'ACTION POUR LE PROGRAMME ENVIRONNEMENT DES CARABES POUR L'EXERCICE BIENNAL 2021-2022

20. La Réunion sera invitée à décider de la composition du Comité de suivi pour l'exercice biennal 2021-2022. Huit gouvernements seront élus membres du Comité de suivi, rappelant que le Président du Bureau des Parties contractantes, élu au titre du point 2 de l'ordre du jour, assumera les fonctions de Président du Comité de suivi et donc de neuvième membre.

Action : La réunion est invitée à décider de la composition du Comité de suivi et du Bureau des Parties contractantes pour l'exercice biennal 2021-2022.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

21. Les participants à la réunion seront invités à soulever toute autre question non couverte par les points précédents de l'ordre du jour, mais pertinente à la portée de la réunion. Les observateurs invités peuvent également être invités à faire de courtes présentations pertinentes pour l'IGM.
- Examiner la présentation de NOAA/Trinité-et-Tobago sur le projet de suivi des déversements d'hydrocarbures ;
 - Examiner la présentation sur le projet d'évaluation économique/comptes des ressources naturelles dans les territoires britanniques d'outre-mer avec un potentiel de réplique dans d'autres petits États insulaires en développement (PEID) ;
 - Consultez la présentation technique sur l'approche de la Barbade pour établir une économie bleue.

Action : La réunion est invitée à prendre note des différentes interventions et à décider des actions de suivi appropriées.

La réunion est invitée à fixer une date et un lieu pour la vingtième réunion intergouvernementale (IGM) sur le plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et la dix-septième réunion des parties contractantes à la Convention de Cartagena ou à convenir que les dispositions seront déterminées en fonction des consultations par le Secrétariat.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DES DECISIONS DE LA REUNION

22. Le projet de décisions de la réunion (UNEP(DEPI)/CAR IG.45/5) sera présenté par le rapporteur pour examen et adoption par la réunion, avec des amendements et des corrections, le cas échéant.

Actions : La réunion est invitée à : (a) adopter les décisions avec les amendements et les corrections nécessaires ; et (b) convenir d'une période pour la soumission des commentaires finaux et la finalisation des décisions et du rapport de réunion.

La Réunion est invitée à :

- Adopter les décisions de la onzième réunion des Parties contractantes (COP) au protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPA) ;
- Adopter les décisions de la cinquième réunion des Parties contractantes (COP) au Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres (LBS) dans la région des Caraïbes ;

- Convenir de toute autre action et/ou décision en réponse aux recommandations et décisions des réunions des trois protocoles à la Convention de Cartagena.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : CLÔTURE DE LA RÉUNION

23. À la fin des discussions sur les points précédents de l'ordre du jour, la réunion terminera avec des déclarations du représentant du gouvernement de la Barbade en tant qu'hôte de la réunion, et du responsable principal de la coordination du Programme pour l'environnement des Caraïbes et du Secrétariat de la Convention de Cartagena. La réunion devrait se terminer vers 16h30 le 30 juillet 2021.